



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur Président de la  
communauté de communes de  
Desvres-Samer  
62240 DESVRES

(helene.flipo@cc-desvressamer.fr)

Lille, le 22 juin 2021

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale pour la mise en compatibilité du plan local urbanisme intercommunal (PLUi) de Desvres-Samer (62)  
N° d'enregistrement Garance : 2021-5295

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 17 mars 2021 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département du Pas-de-Calais  
DREAL Hauts-de-France